Il n'y a rien de hien neuf dans ces informations que l'on connaissait en partie depuis bon nombre de semaines, seul on sait que jusqu'au bout, M. Jules Simon el les sénateurs qui ont formé la majorité, persistent dans leurs conclusions. C'est ce qui importe. Conclusion : l'article 7 est fort

En revanche, le général Gresley bat en retraite devant les radicaux de la façon la plus déplorable. Il vient d'accepter les idées de la commission parlementaire tendant à l'abrogation de la lui sur l'aumônerie militaire, sauf à assurer, prétend-il le service religieux dans l'armée en cas de mobilisation. Comment ? C'est ce que M.le ministre de la guerre a oublié de dire.

M. Gresley devra pourtant faire de nouvelles concessions. On exige la suppression de l'aumonier de l'École de Saint-Cyr parce qu'il pécherait par excès de zèle! Où s'arrê-

On prétend, dans les couloirs du Sénat que M. de Larcy a l'intention d'interpeller le ministre de l'instruction publique à propos des frères d'Alais.

On annonce également un discours de M. Oscar de Vallée en faveur de l'inamovibilité de la magistrature.

(tutra-cornespondance)

Paris, 8 décembre Les feuilles les plus ministérielles sont découragées. L'une d'elles, le National, constale tristement que tous les journaux, même ceux qui défendent les idées de la gauche, sont unanimes à parler sévèrement de

la piteuse séance de jeudi.
Un seul journal de gauche, les Débats, sífectait une satisfaction assez étrange; au-jourd'hui qu'il se ravise et se défend d'avoir été « émerveillé outre mesure du prestige oratoire que le ministère a déployé.»; il a avoué que si le gouvernement a échappé au péril immédiat, il y a échappé « sans beaucoup de gloire. »

L'enthousiasme ministériel n'est guère réchauffant par cette température sibé-

La situation du cabinet est toujours des plus précaires. Les bruits de démission ne trouvent plus de créance, dans les cercles politiques, que les démentis officieux.

Ce qui parait certain, c'est que le ministère, suivant les désirs de M. Gambetta, malgréses récles dissidences et l'échec de jeudi qui a brisé le peu d'unité et d'énergie qui lui restait, essaie de gagner la fin de cette session. Les réflexions spirituelles que public ce matin, une feuille radicale, nous parsissent confirmer ces indices sur l'atti-ude ministérielle : « pris isolément, tous les ministres veulent s'en aller, Mais, collectivement, tous restent. Chacun offre sa démission, mais tous s'empressent de refuser la démission de chacun. La raison en est que le départ d'un seul ébranlerait tout l'édifice ministériel, tant il est vrai qu'on l'a consolidé pour longtemps, à la séance de jeudi. Voilà comment se réalise ce phé-nomène étrange qui fait de huit ministres décidés à partir un cabinet qui ne veut pas s'on alter. >

Au milieu des bruits persistants qui annoncent la retraite de M. Le Royer et des combinaisons plus ou moins curieuses que l'on met en avant pour sa sucession, des plus fantastiques est celle qui place la simarre sur les épaules de M. Calm

On prétend aussi que M. Héroid a refusé le portefeuille de la justice, en invoquant, comme « le père de l'article 7, y la grande reuvre scolaire qu'il s'est donné mission d'accomplir et la cordialité de son entente avec le conseil municipal.

Le nom de M. Floquet aurait été mis en avant pour le porteseuile de la justice ou pour la présecture de la Seine, dans le cas ù M. Hérold accepterait les, avances qui lui ont été faites. Le talent de Ma Floquet vaut hien celui des membres « du ministère des médiocrités; » mais voyez-vous d'ici, M. Floquet ministre ou préfet de la Seine, se trouvant dans quelque cérémonie officielle en face de l'ambassadeur de Russie! Qui pourrait répondre que son cœur animé d'un saint enthousiasme républicain, ne laisserait pas échapper, une fois encore, le cri si plein de tact et de convenance : « Monsieur, vive la Pologue la

L'état inquiétant de la santé de M. Martel laisse le champ libre aux compétitions rivales, pour la succession du fauteuil pré-

sidentiel du Sénat. Cette fois encore l'habileté de M. Jules Simon est aux prises avec l'inexorable ran-

cune de M. Gambetta. Contre M. Jules Simon sontenu par M. Grévy le président de la Chambre des dé-

putés a songé à M. Le Royer, et, à son dé-faut, à M. Eugène Pelletau. Il n'est pas du tout question de la can-

didature de M Dufaure désireux de lutter, une dernière fois, sur le terrain de l'enseignement, en saveur des libertés qui lui sont chères et pleinement décidé à décliner toute responsabilité dans la direction enibarrassée et la marche peu rassurante de la troisième république. Le vote de « tolérance » octroyé au mi-

nistère par les 221 des gauches, est de fort mauvais aloi, si nous en jugeons par les échecs que, des le surlendemain, la majo rité a infligés successivement au ministére

des finances, de la justice, des travaux put, blies, de l'intérieur et des culles.

Dans la séance de samedi, M. I éon Say, n'a pu empêcher la prise en considération de la proposition de l'il de M. Chavoix sur les permis de chasse; le ministre de la justice de la Chambre. les permis de chasse; le ministre de la jus-tice a vainement combattu la proposition

de M. Jausé sur la rèvision des procès criminels; sans plus de succès, M. Freycinet a fait voir combien la preposition de MM. Girard et Laroche-Joubert, sur les marchés et fournitures, était peu de son goût; le ministre des cultes enfin a vainement fait les réserves les plus formelles contre la

proposition sur les les conseils de fabrique Si la Chambre n'a pas voulu congédier le sauf la suppression de l'article 7 et la modi- Ministère par cet affreux temps de neige, elle ne se gêne pas pour lui administre quatre échecs dans une seule séance! C'est beaucoup! Heureusement que le ministère Waddington a l'épiderme extraordinaire ment coriace!

Vous vous souvenez des discussions entre feuilles républicaines et radicales suscitées par l'urgence de la convocation des Chambres dans les derniers jours de novembre. Le beau zèle républicain pour la chose publique s'est refroidi étrangement, paisque la Chambre des députés s'octroye déjà quatro journées de repos, l'ordre du jour étant épuisé !

Et la discussion sur la marine marchande qui traine depuis si longtemps, au préju-dice de notre commerce et de nos colonies? Et tant d'autres questions de premier ordre qui dorment dans les dossiers? Décidément, cette Chambre qui nous a donné pour premier-né le ministère «des médiocrités, » montre plus de goût pour le boucan politi-

que que d'aptitude pour les affaires. Le R. P. Didon a réfuté, hier, dans la chaire de Saint-Philippe-du-Roule, devant un brillant auditoire, les objections que les partisans du divorce : 1º Les légistes; 2º les sentimentalistes. 3ºles progressistes lui ont opposées depuis l'ouverture de ses confé rences.

L'éloquent dominicain a ravi son auditoire par le magnifique appel aux sentiments chrétions d'abord, patriotiques ensui je de ses adversaires, en faveur de l'indissolubilité du mariage. Après cette émouvante péroraison qui couronnait une conférence d'un style perveux, d'une logique de fer, d'une diction chaleureuse, le R. P. Didon a remercié l'auditoire de son empressement à venir entendre sa parole et leur a annoncé qu'à la suite « d'un ordre supérieur devant lequel il s'inclinait reli-gieusement », il suspendait la série de conférences projetées sur le divorce. 2º sur

le mariage. 3° sur le célibat religieux. L'orateur a donné rendez-vous aux fidè les, pour les conférences du carême qu'il prêchera à la Trinité et pour celles de l'Avent 1880 à Saint-Philippe-du-Roule. DE SAINT-CHÉRON.

SÉNAT

Service télégraphique particulier Séance du 8 décembre 1879. Présidence de M. Pelletan, vice-président

La séance s'ouvre à 2 heures. M. J. Simon dépose son rapport sur l'en-

seignement supérieur. La lecture de ce rapport n'est pas de-La discussion du budget des dépenses

Les chapitres relatifs aux Firances, à la Justice, aux Travaux publice sont adoptés. Sur les chapitres de l'intérieuret du culle, relatifs au gouverneur civil de l'Algérie, M. de Gavardie déclare qu'il est décidé à écarter toutes les questions pouvant diviser le Sénat mais qu'il regrette qu'on semble dans la grande question de la civilisation et de l'influence françaiseen Algérie oublier les questions religieuses.

L'orateur se plaint du régime scolaire, il regrette qu'on n'ait pas secondé les œuvres de l'évêque d'Alger.

M. Lucer lui répond : selon lui, ce serait contraire aux intérêts de la colonie ; on doit respecter la religion indigène.

Sur le traitement des archevêques, M. Schoelher demande que le chiffre voté par la Chambre soit rétabli.

M. Varrov combat cet amendement au nom de la Commission, le trouvant centraire à d'esprit du concordat.

L'amendement est rejeté.

Le Sénat adopte les articles et l'ensemble de hiddet des culles. Les chapitres relatifs aux Finances, à la

Le Sénat adopte les articles et l'ensem-ble du budget des cultes. Tous les chapitres et l'ensemble du bud-

get des finances sont également adoptés. Les budgets des postes et télégraphes de guerre sont adoptés.

M. LE GÉNÉRAL GRESLEY ministre de la la guerre, dépose le projet de loi sur l'Etat-major voté par le Sénat, modifié par la

hambe.
Une proposition de M. le général de dissey demandant la nomination d'une commission pour s'entendre avec la com-mission de la chambre est adopté

Sur le budget de la marine, M. de La-reinty demande sur quels fonds ont
payés les dépenses du voyage parlemen-

M. Lucet continuant de répondre à M. de Lareinty dit que ces questions sont puéri-

es et futiles.

M. DE LABEINTY proteste contre ces ex-pressions It regrette que certains collègues M. Tolain réplique: on rit parce que ces questions ne sont pas sérieuses.

M. Baradnon dit qu'il s'agit des deniers de l'Elat.

Jo budget de la marine est adopté. Le budget de la astruction publique est renvoyé à denot :. La réance est : rée.

INFORMATIONS

On cause beaucoup, dans les couloirs, du commencement d'incendie qui a éclaté hier dans la bibliothèque du Luxembourg.

Le foyer, de cet incendie était des plus dangereux. S'il s'était développé, tout le palais pouvait s'embraser. On a éteint le foyer à grande peine. L'eau, par ca temps de gelé:, manquait aux pompiers qui sont accourus.

On croit que le fet couvait depuis quelques jours sous le plancher. Une certaine quantité de livres antéjé brûlés; plusieurs

quantité de livres ont été brûlés; plusieurs armoires ont été endommagées.

On prètend que M. Jules Simon a fait pencher la balance pour le rejet de l'arti-cle 7, en se joignant aux 4 membres de la commission qui le repoussent contre les 4 qui l'acceptent.

La Seine charrie d'énormes glaçons : de-puis ce matin surtout ils couvrent le lit du fleuve. La neige recommence à tomber. On annonce que la Loire est prise de Nautes

ROUBAIX-TOURCOING.

La neige nous encombre et nous enseve-lit. Les rues sont obstruces, les voitures lè-gères peuvent seules franchir les mot-les baricades qui s'élèvent de toutes parte C'est le gâchis de la voirie dans son com-

plet. Hors la ville, c'est bien pis encore. Nulle voien est frayée entre les habitations isolées et les principales artères; aussi le piéton, aveuglé par le blanc inceul qui enveloppe la plaine, risque-l-il de s'égarer dès qu'il quitte la route.

Les travaux sont arrêt's, aussi bien dans les champs, oiles ensemencements ne sont pas terminés, que dans les chantiers non couverts. Et le baromètre oscille entre 10 et 15 degrés au dessous de zérol 11 a descendu ce matin à 18 degrés.

15 degrés au dessous de zérol ll a descendu ce main à 18 degrés.

Nous avons publié, hier, un avis émanant de lacompaguie du Nord et informant les interessés que les expéditions de marchandises vers Paris sont suspendues jusqu'auti décembre. Ces quatre jours suffiront-lis pour dégager les gares des nombreux colis qui les encombrent? It est permis d'en douter.

Les journaux n'arrivent plus qu'avec des retards considérables et le courrier qui devait être distribué à Roubaix, ce matin, à 7 heures ne nous était pas encore parvenua midi.

Cette situation atmosphèrique n'est pas particulière à la région du Nord. Les Provençaux, les Provençaux eux-mêmes, sont forcés d'avouer que Marseille disparant sous la neige.

Denuis dix jours le service, des cars est

vençaux, les Provençaux eux-mêmes, sont forcès d'avouer que Marseille disparait sous la neige.

Depuis dix jours, le service des cars est interrompu à Roubaix. Pendant trois jours et trois nuits, la compagnie des Tramways de Roubaix-Tourcoing a travaillé à l'eulèvement des neiges, sur la voie; mais elle a du reculer devant cette d'ficile ct coûteuse entreprise. Les voies, à peine déblayées, étaient bientôt de nouveau obstruées par le roulage ordinaire. Nous devons rendre cette justice à la compagnie, qu'elle n'a rien negligé pour reprendre le transport des voyageurs. D'puis hier, des omnibus atteles de quatre chevaux circulent entre Roubaix et Tourcoing, et bien que la marche de ces véhicules ne s'effectue qu'avec une rapidité toute relative, nous n'en devons pas moins signaler l'heureuse initative prise par M. le directeur de la compagnie. Nous pourrious répéter ici l'ob-ervation que nos confrères de Lille ont faite à propos du service de la voirie. Le s rvice des cars est un service d'Intérêt général et eput-être n'eût-il pas été complètement interrompus, si on avait unis à la disposition de compagnie des Tramways, le personnel de la voirie qui n'avait, nous assure-t-on la semaine dennière, qu'à voir tomber la neige, et le matériel, qui etait soigneusement remisé.

P. S. — La Compagnie des tramways

P. S. - La Compagnie des tramways

vante:

"La grande quantité des neiges tombées
ces jours derniers, a mis la Compagnie des
tramways dans l'impossibilité de continuer la circulation des cars.

"Plans la prévision d'uté durée assez
langue de la lettemplante certifiche."

ongue de la température actuelle, des amnibus ont été mis à la disposition du ublic.

» Les départs de ces voitures ont lieu

toutes les 12 minutes des grand'places des deux villes.

"Un omnibus circule entre Roubaix et Lannoy; momentanément, les départs de la voiture ont lieu toutès les heures et demie.

Le froid vient de faire une victime dans s environs de Roubaix. Notre correspon-ant de Flers nous informe, en effet, qu'il a deux jours, la servante de M. Henri a. meunier à Flers, a trouvé étendu sous y a deux jours, la servante de M. Henri S... meunier à Flers, a trouvé étendu sous un hangar près de la route de Roubaix à Lille, le cadavre d'une femme paraissant agée d'environ cinquante ans. Cette malheureuse, mendiait depuis quelques jours dans les villages environnants et venait chaque soir se coucher sous le hangar où on a découvert son cadavre. Elle avait près d'elle une bouteille contenant un centilitre de gentèvre. On n'a retrouvé aucun papier pouvant aider à établir son identité.

Voici son signalement:

Taille moyenne, cheveux chatains, grisonnants, front découvert, nez moyen, bouche grande. Cette femme était très-pauvement vêtue; elle portait un caracc et un jupon noirs, un tablier en toite bleue; elle avait aux pieds une paire de bas gris et des bottines en mauvais état.

Le cadavre a été inhunté dans le cimetière de l'Iers.

Voici le vote des députés du Nord dans payés les dépenses du voyage pariente la reine de la reine en Algérie.

M. Lepère répond qu'il n'y eût aucune dépense d'ordonnancée.

M. Lucar explique que les chemins de fer et les messageries ont transporté gratuitement, ou avec réduction.

Les autres frais furent payés par les députés.

Les autres frais furent payés par les députés.

Voict le vote des deputes du Nord dans le scruan sur la prise en considération de la proposition de loi, ayant pour but d'about les chasses et de le remplacer par un droit de 3 fr. sur le fusil idouble, et de la función de loi, ayant pour but d'about les chasses et de le remplacer par un droit de 3 fr. sur le fusil idouble, et de la función de loi, ayant pour but d'about les chasses et de le remplacer par un droit de 3 fr. sur le fusil idouble, et de la función de loi, ayant pour but d'about les chasses et de le remplacer par un droit de 3 fr. sur le fusil idouble, et de la función de loi, ayant pour but d'about les chasses et de le remplacer par un droit de 3 fr. sur le fusil idouble, et de la función de loi, ayant pour but d'about les chasses et de le remplacer par un droit de 3 fr. sur le fusil idouble, et de la función de loi, ayant pour but d'about les chasses et de le remplacer par un droit de 3 fr. sur le fusil idouble, et de la función de loi, ayant pour but d'about les chasses et de le remplacer par un droit de 3 fr. sur le fusil idouble, et de la función de loi, ayant pour but d'about les chasses et de le remplacer par un droit de 3 fr. sur le fusil idouble, et de la función de loi, ayant pour but d'about les chasses et de la función de loi, ayant pour but d'about les chasses et de la función de loi, ayant pour but d'about les chasses et de la función de loi, ayant pour but d'about les chasses et de la función de loi, ayant pour but d'about les chasses et de la función de loi, ayant pour but d'about les chasses et de la función de loi, ayant pour but d'about les chasses et de la función de loi, ayant pour but d'about les chasses et de la función de loi, ayant pour but

Ont voté contre: MM. Brame, Debuchy, Girard, de La Grange, Pierre Legrand, Masure, Plichon des Rotours, Telliez-Bethume, Guillemin, de Marcère.
Retenu à la commission du budget:

M. Louis Legrand.

Absent par congé: M. Ioos.

La Chambre a adopté.

Dans le scrutin sur la prise en considéra-tion du projet de loi ayant pour objet la modification du décret de 1809, relatif à modification du décret de 1809, relatif à l'organisation des conseils de fabrique. Ont voté sour: MM. Girard, Giroud, Guillemin, Louis Legrand, Pierre Legrand, Masure, Mention, Scrépet. Trystram. Ont voté contre: MM. Brame, Debuchy, de La Grange, Pitchon, des Rotours, Telliez-Pitchon.

N'a pas pris part au vote : M. de Marcère,

La commission chargée d'examiner la proposition de loi ayant pour but de prévenir les ravages causes aux récottes par les lapins, en assimilant les lapins aux bêtes fauves, dont la destruction est autorisée par la loi du 3 mai 1844, sur la police de chasse, s'est réunie samedi. Co projet intéresso au plus haut degré tous nos agriculteurs.

teurs.

La commission a décidé que la proposition de loi serait soumise à la séance publique du Sénat sans aucune modification. Le point principal de cette proposition est ce-lui-ei:

« Les lapins sont assimilés aux bêtes fauves, que l'on a le droit de détruire en tout tenans, même avec des armes à feu, sans autorisation préalable. Le propriétaire, possesseur ou fermier, peut, en outre, dé-truire en tout temps les rabouillères sur-

M. Pierre Legrand, député du Nord, vient d'être nommé membre de la commission chargée de faire une enquête sur les boi

M. Girard a été élu comme membre de la commission chargée del'examen de la com-mission de loi tendant à reduire a 0,50 cen-times le coût des billets d'avertissementdé-livrés avant toute citation par le greffier du

juge de paix.

M. Gustave Masure a été nommé de la commission chargée de l'examen de la pro-position de loi ayant pour objet d'attribuer aux conseils généraux une représenta-tion proportionnelle à la population can-

M. Trystram a été élu membre de la commission chargée de l'examen de la proposi-tion tendant à supprimer du Code civil les risques locatifs résultant de l'incendie il a été également nommé membre de la com-mission chargée d'examiner le projet de loi relatif au timbre des polices d'assu-

rance.
M. Giroud a été nommé de la commission de chargée de l'examen de la proposition de loi tendant à dégrever les sucres employés au sucrage des vins, bièves, cidres et hy-dremels.

M. Hartung, général de division, nommé commandant de la première division d'infanterie du premièr corps d'armée à Lille, en remplacement de M. le général Billot, a reçu hier à midi, dans la salle des fêtes du Ca-sino militaire, boulevard Vauban. à Lille, le corps d'officiers de la garnison, de la réserve et de l'armée territoriale, des Canonniers sédentaires et des sapeurs-

Cette réception, qui a été des plus cor-

Ce soir, à huit heures et demie, va avoir lieu, au Gercle des Orphéonistes Roubaisiens, une grande soirée récréative, donnée par M. Saladin, élève de l'Ecole des Beaux-Arts, membre cerrespondant du Cabinet scientifique du Midi. (Représentation instantance des plus beaux sites de la France.

La Société engage les membres honoraires et leurs familles à assister à cette récréation.

La Grands Fanfare s'est fait entendre, dimanche dernier, à l'église Notre-Dame. Son execution a été admirable d'ensemble, et de justesse, les nuances ont été victe-ment observés, aussi a-t-elle fait plaisir et ment observés, aussi a-t-elle fait plaisir et nous pouvons dire qu'elle est toujours à la hauteur de sa vieille réputation. Nos félicitations à son chef, M.Emile Des-

bonnets, qui dirige cette societé avec beau-coup d'habileté et d'énergie.

La société d'escrime donnait un bal, di-La societé d'escrime donnait un bal, di-manche dernier, dans un estaminet de la rue Saint-Georges et Léonie L...éplucheuse, y assistait. Elle ne dansait pas, pourtant, mais couvait du regard la recette de la soirée, alors déposée sur une table. Elle la couva si bien qu'elle finit par s'en appro-cher et par en l'aire passer une partie dans sa poche. Ge vol ne devait guère lui profi-ter car dénoncée, par un danseur qui avait ter, car dénoncée, par un danseur qui avait suivi son manège, Léonie L...été conduite chez le commissaire du 2º arrondissement.

Un vol a été commis chez un cultivateur de Mouveaux, M. Lepers-Agache. Samedi, voulant prendre de l'argent dans une arnoire, M. Lepers n'y trouva plus la somme de 280 francs qu'il y avait placée la ventle.

On se perd en conjectures sur les auteurs

Ces jours derniers, ua duel à l'épée a eu lieu à la frontière, près de Bett guies, entre deux étudiants, M. Gladp, d'origine grecque, et M. Marius, d'Augles.

Après un combat de quelques instants, ce dernier a été légérement blessé à la main et les témoins ont déclaré l'honneur satisfali.

Nous ignorons la cause de cette rencon-

- HAUTMONT. - Un fait très-rare dans le annales d'Hautmont : Pendant le mois d'octo-bre dernier, un seul décès a été constaté dans

cette commune, qui compte une population d'environ 8,000 habitants. - BEAURIBUX. - M. le comte de Robaulx maire de Beaurieux, est révoqué de ses fonc tions pour avoir qualifié « d'insinuations ca-lomnieuses » la circulaire ministérielle relative aux bureaux de bienfaisance.

- PRÉMONT. - Le 2 décembre, le Décaut, Jean-Baptiste, âgé de 57 ans, ouvrier tisseur, domicilié à Prémont (Aisne), étant allé à Bohain, a é té trouvé mort de froid près d'une

- Louvroit. - Ces jours derniers, un habitant de Louvroil, en voulant tirer un seau d'un puits, y est tombé la tête la première. La mort a été presque instantanée.

Etat-Civil de Roubaix Ettat-Civil de Foubelz DÉCLARATIONS DE NAISSANGES DU 7 décembr Angèle Dhondt, rue de la Paix, cour Lefebvre 22. — Elise Volcke, rue de la Paix, 17. — Jule Meurisse, rue de Chemin-de-Fer, 68. — Mari Deprez, rue de Soubise, 36. — Alfida Buyck, ru des Longues-Haies, cour De. — Alphonse Ver kest, rue de Blanchemaille, 88. — Fortuné Martinage, rue de l'Epeule, 14. — Henri Meire, ru Decresme, 83. — Marie Houf, rue de Mouveau: cour Frère, 16. — Victorine Mondet, rue de Longues-Haies, 144.— Georges Clarisse, rue d'Epeule, 467.—Elise Lemaire, rue des Longue: Haies, 3.

l'Epeule, 187.—Elise Lemaire, rue des Longues-Haies, 3.

Du 8.— Octavie De Veirman, rue Bernard, 84.— Henri Duriez, rue de Croix, 30.— Jules Debourrie, rue de Barbieux.— Hortense Delacgher, rue des Barbieux.— Hortense Delacgher, rue des Velocipèdes, cour Delannoy, 18.— Julienne Williaumez, rue de la Vigne.— Henri Truchet, rue de l'Espérance, 44.—Théodore Favrelle, rue des 15 Ballots, 1.— Eugène Deschamps, rue Decresme.— Gustave Debacts rue du Collège, 110.— Pierre Foucart, rue St-Antoine, cour Desfontaine, 20.— Henri Bonnel, rue de la Fosse-aux-Chênes, 31.— Marie Depaermentier, rue Bayart, 38.— Hortense Dendauw, rue Jacquart.— Pierre et Jean-Baptiste Bockstal, jumeaux, rue de Soubise, cour Browaces, 35.

Déclarations de Boccs du 7 décembre.— 206 Deleciuse, 1 an, rue Decresme, 146.— Auguste Ghesquière, 4 mois, rue de l'Alouette.— Ceorges Vanderbecken, 3 mois, rue des Vélocipèdes.— Martial Hage, 10 mois, rue des Vélocipèdes.— Martial Hage, 10 mois, rue des Fosses, fort Desprez, 64.— Henri Catrice, 1 an, sentier du Ballon.— Nicolas Lefevre, 32 ans, negociant, rue St Maurice, 6.— Achille Masurel, 3 ans, rue des Longues-Haies, cité Saintenne de Jaccob Planchon, 56 ans. Hôtel.

négociant, rue St Maurice, 6. — Achine Masurel, 3 ans, rue des Longues-Haies, ciré Saint Joseph. — Joseph Planchon, 56 ans, Hôtel

ref. 3 ans, rue des Longues-Haies, cité SaintJoseph — Joseph Planchon, 56 ans, HôtelDiet.

Du S. — Pierre Deconinck, 55 ans, rentier,
rue de Barbieux, 6. — Florentin Lerouge, 87
ans, a l'Hospice. — Séraphin Demeulenaere,
41 mois, rue de France, cour Chevalier. — Hortense Cirich, 1 an, rue de Beaurewaert, cour
Camille, 3. — Maris Decuyper, 21 ans, rue Turgot, 140. — Florian Hespel, 22 ans, Hôtel-Dieu.

— Alida Buyck, 2 jours, rue des LonguesHaies, cour Debaisieux, 7. — Joséphine Pierens, 1 an, rue de Tourcoing, cour Fipo, 26.

— FUBLICATIONS DE MARKACES DUZ. DECEMBRE.
Charles Moreau, 22 ans, peigneux, et Elise
Desmarcheller, 20 ans, soigueuse. — François
Finot, 25 ans, tisserand, et Judith Desmet, 25
ans, tisserand, et Acherine Eeren, 22 ans, tisserande. — Jean-Baptiste Hauwel, 34, ans, tisserande et Rosalie Carette, 35 ans, tisserande.

— Jule: Roussel, 27 ans, sans profession.

— Théodore Desmadryl, 24 ans, menuisier, et
Jeanne Béhies, 19 ans, peigneuse. — JeanBaptiste Grard, 26 ans, rattacheur, et Maria
Dupont, 21 ans, soigneuse. — Henri Grépel, 24

ans, tisserand, et Maria Vauthier, 24 ans, soigneuse. — Pierre Delahaye, 31 ans, sellier, et Clémence Vandenabede, 21 ans, repasseuse. — Gustave Pecl, mécanicien, et Françoise Willaumd, sans profession. — Eugèno Vrau, 42 ans, sans profession, et Hortense Delbassée, 50

État-civil de Tourcoing DECLARATIONS DE NAISSANCES DU 5 décem — Augustine Cattoire, rue de la Cloche Jeanne di zure, rue de Tournay. — Emile lichet. Baue-Seau. — Louis Renae. d. O.

lichel. Burc-Seau. — Louis Renae.d, Grand Plaisir.

Du 6 décembre. — Jean-Baptiste et Edouard Dettour jum aux), Croix Rouge. — Romaint Ferram, Croix-Rouge. — Almable Liard, rue de Renaix. — Hélène Deltour, rue de la Cloche. — Marie Dejonckeere, rue de Renaix. — Hélène Deltour, rue de la Cloche. — Marie Dejonckeere, rue de Renaix. Du 7 décembre. — Paul Montagne, Pont de Neuville. — Lémence Paco, chemin de Mottes. — Hélène Deleplanque, rue de la Latte. — DEGLAMATIONS DA BRESS DU 8 décembre. — Louis Dernoncourt. 69 ans et 5 mois, sultivatrice, veuf de Marie Delcueillerie, Croix-Rouge. — Adele D'halluin, 49 ans et 6 mois, cultivatrice, veuf de Penez, eultivateur, Croix Rouge. — Du 6 décembre. — Virginle Verduyn, 70 ans, veuve de Louis Pinck, chemin des Mottes. — Berthe Carré, 1 an et 11 mois, rue de Gand. — Marguerite Scalbert, 1 mois, rue Neuve de Roubaix. — Apolline Cospain, 54 ans et 10 mois, veuve de Louis Fourlégnie, rue du Nord. — Marie Desmet, 8 ans et 6 mois, Marlière. — Du 7 décembre. — Florentine Loridan, 65 aus

llère.
Du 7 décembre. — Florentine Loridan, 65 aus et 5 mois, épouse de Édouard Bodin, rue de Renaix. — Albert Dewyn, 10 mois, rue de la MARIAGE du 6 décembre. — Jean-Baptiste Moulard, 38 ans, peintre, et Marie Desvenain, 36 ans, couturière.

Convois funébres & Obits

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famile
LEMESRE qui, paroubli, n'auraient pas reçu de
lettre de faire part du décès de Monsieur
Pierre-Joseph LEMESRE, décédé à Roubaix,
le 7 décembre 1879, à l'âge de 77 ans, sont
priès de considérer le présent avis comme en
tenant lleu et de bien vouloir assister à la
MESSE de CONVOI qui sera célèbrée le mercredi 10 courant, à 8 heures, aux VIGILES qui
sevent chautées le même jour, à 4 h. 1/4, et aux
con le joudi 11 courant, à 9 heures 1/2, et aux ni
leu le joudi 11 courant, à 9 heures 1/2, et aux ni
leu le joudi 11 courant, à 9 heures 1/2, et aux ni
leu le joudi 12 courant, à 9 heures 1/2, et aux ni
leu le joudi 14 courant, à 9 heures 1/2, et aux ni
leu le joudi 14 courant, à 9 heures 1/2, et aux ni
leu le joudi 14 courant, à 9 heures 1/2, et aux ni
leu le joudi 14 courant, à 9 heures 1/2, et de l'
réglise Saint-Martin. — L'assemblée a la maison
priées de considèrer le présent avis comme une
invitation d'assister aux CONVOI et SERVICES
SOLENNELS qui auront lieu le jeudi 11, à dix
heures et demie, en l'égisse Saint-Christophe,
de Tourcoing, L'assemblée à la maison mortuaire, Grad'Place 22.
21(15—264224(15—2642-

tuaire, Grad'Piace 22. 2415—25342
Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église paroissiale de Groix, le mercredi 10 décembre 1879, à 8 heures, pour le repos de l'ame de Dame Phitomeue DELBERGUE, décédée à Croix, le 1er novembre 1879, à 1âge de 24 ans, et à l'OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE qui sera célébré le même jour, en la dite église, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis DELBERGUE, décédé à Croix, le 5 janvier 1879, à l'âge de 48 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis, comme en tenant lieu.

présent avis, comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célèbré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Notre-Dame, a Roubaix, ie jeudi 11 décembre de Monsieur Louis DELEBECQUE, décédé à Roubaix, ie 28 novembre 1876, dans as 63e année, et de Mademoiselle Lucie-Henriette-Josèphe DELEBECQUE, décédée à Roubaix, le 18 arriet 1872, dans as 63e année, et de Mademoiselle Lucie-Henriette-Josèphe DELEBECQUE, décédée à Roubaix, le 18 arriet 1872, dans as 63e année, — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sout priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera cétèbré en l'église parois de de St-Sépulcre, à Roubaix, le landi 15 accombre 1879, à dix heures, pour le repos de l'âme de Monsieur François-Henri-Joseph TIBERGHIEN, Marguillier du Saint-Sépulcre, decédée à Roubaix, le 3 décembre 1878, dans sa 46e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considèrer le présent avis comme en tenant lieu.

Correspondance

Les articles publiés dans cette partie du Jonrnal n'engagent ni l'opinion, ni la respon-sabilité la de Rédaction.

sabilité la de Rédaction.

Monsieur le Rédacteur en chef du Journal de Roubaix.

Vous dirai-je que le froid est très-vit depuis plusieurs jours? Vous no le savez certainement que trop. Cependant que ne diriez-vous pas si vous faisiez par ce temps-ci, le trajet de Roubaix à Lille; vous vous caisiez an plain dél

ci, le trajet de Roubaix à Lille; vous vous croiriez en plein été!

La Compagnie duchemin de fer du Nord als gentillesse d'offrir à ses voyageurs des wagons de 2° et de 3° classes non chauffés et, de plus, non fermés. C'est du moins l'heureuse fortune que je viens d'avoir; j'ai fait le vo; age de Roubaix à Lille dans un compartiment dont je n'ai pu fermer la notitire.

la portière. En arrivant à Lille, je me suis présenté En arrivant à Lille, je me suis présenté à M. le chef de gare à qui j'ai réclamé des chauster-ttes. Il m'a très poliment répondu que les wagons réservés aux dames sont seuls chaustes pendant ces courts trajets. Les autres ne le sont que pour les parcours d'au moins deux heures de durée.

Vous reconnaîtrez sans peine, Monsieur le Rédacieur, que par ce temps rigoureux.

le Rédacteur, que par ce temps rigoureux, il ne faut pas deux heures pour être gelé et je crois rendre service aux voyageurs en réclamant par l'entremise de votre journal, des chausseus et pour les wagons des trois classes

Agréez, etc

Belgique — CHARLEROI. — Le vribunal civil de Char-leroi dit l'Union a rendu hier son jugement dans l'action en dommages-intérêts intentée par M. Thiry, curé de Marchienne à la Gazette de Charleroi et à l'Echo du Parlement. Ces journaux ont été condamnés : la Gazette à 300 fr. de dommages-intérêts, à deux insertions immé-diates et 2 dans deux journaux au choix du demandeur: l'Echo à une insertion du dit jugement. Les trois quarts des frais sont à la charge de la Gazette. L'Echo paiera le reste.

— Tournai. — Un terrible accident est arrivé.

nier, vers initi à la caserne saint-sean. On ca-valier occupé à donner l'avoine à son cheval à reçu de celui-ci un coup de pied à la tempe gauche. Il est mort quelques heures après. - BRUXELLES. - Samedi soir, vers 8 heures un incendie des plus redoutables à éclaté dans une des dépendances de la nouvelle usine à gaz de la ville de Bruxelles, située, sur le territoire de la commune de Lacken et aux confins de "charbeek. On a heureusement réussi à

hier, vers midi à la caserne Saint-Jean. Un ca-

étouffer le feu en y jetant des quantités de neige mélée à de la terre. Les dégâts consistent en la destruction du réservoir à goudron. — Ninove. —On écrit de Ninove, le 3 décembre, que la plus importante des fabriques de

MM. J. Michelmans et fils, et qui emploie 250 ouvriers, vient d'être la proie des flammes. Samedi, vers 8 heures du soir, le feu s'est déclaré dans le séchoir construit à l'étage au-dessus des chaudières et s'est propagé avec une à l'autre, et communiquait l'élément destructeur aux ateliers et greniers, ainsi qu'aux ma-

tières premières. Les pertes sont considérables.

TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES DE LA SEINE Audience du 8 décembre AFFAIRE PRÉVOST — UN NOUVEAU BILLOIR

C'est hier lundi que Prévost, accusé d'a voir assassiné et découpé en morceaux sa matresse, la demoiselle Blondin et l'infor-tuné courtier en horlogerie, Lenoble, a comparu devant la cour d'assises de la

Nous croyons intéressant de résumer es faits qui amènent Prévost devant la

les faits qui amenent Prevost devant le justice.
Ancien militaire, Prévost est entré 1869, dans le corps des sergents de vil Doux et poli dans ses relations av public et avec ses collègues, on s'éton pourtant de l'affectation avec laquelle traitait les meurires et les assassinats d'incidants insignifiants et la complaisance

iraitait les meurires et les assassinats d'incidents insignifants et la complaisance avec laquelle il énumérait les moyens d'en assurer l'impunité.

a Couper la caboche à un hominé, qu'estice que cela? C'est du chocolat, c'est du velours. »

L'accusé avait fait, en 1874, la connaissance de la demoiselle Adèle Blondin, qui après avoir été au service d'un vieillard, avait, à la mort de son maltre, reçu de sa famille une somme de 22,000 fr.

Ce capital, joint à ses économies, avait été placé en rentes sur l'Etat, et produisait un revenu tetal de 1,450 fr. Des relatious intimes n'avaient point tardées à s'établir

intimes n'avaient point tardées à s'établir entre elle et Prévost, pour lequel elle pa-raissait ressentir une très-vive passion, mais qui avait toujours refusé de l'épou-

er. Au mois de février et au mois de décem-bre 1875, Adèle Blondin avait aliéné deux titres, et avait ainsi réalisé un capital d'environ 5,000 fr. qu'elle manifestait l'intention de consacrer à l'acquisition d'un fonds

de commerce. Prévost, qui se trouvait à ce moment Prévost, qui se trouvait à ce moment dans une position embartassée, résolut de donner la mort à la fille Blondin et de la dévaliser ensuite. Il savait que sa maîtresse, personne d'un naturel défiant, avait l'habitude de porter sur elle son argent et ses objets précieux; il suffisait donc de lui donner un rendez-vous chez lui pour trouver une occasion propice à la réalisation de ses criminels desseins.

ses criminels desseins.

Il fut convenu qu'Acèle Blondin viendrait déjeuner, le dimanche gras 27 fevrier 1876, à son domicile, 22, rue de l'Evangile. Elle arriva vers une heure de l'après-midi; peu après, se sentant indisposée, elle s'étendit sur le lit, après avoir embrassé Prévost. A peine commençait-elle à sommeiller, qu'il se précipita sur elle et l'étrangla. Il sortit alors pour aller chercher un couteau et une scie; puis, rentré chez lui, se mit à dépecer le cadavre de sa victime; le sang avait ailli sur le sommier du lit au

sang avait jailli sur le sommier du lit au cours de cette sinistre aperation il se hata, de recouvrir ces taches avec de l'encre. La

cours de cette sinistre operation, il se hâta, de recouvrir ces taches avec de l'enere. La nuit venue, il enveloppa dans un morceau de toite les débris du corps et alla les jeter dans des égouis du voisnage. Quant à la tête, il l'enfouit dans la terre d'un tatus des fortifications, à peu de distance de la porte de la Chapelle.

Il s'empara de l'argent trouvé dans les poches de la fille Blondin, qui lui servit à payer ses dettes, à acheter un mobilier et à vivre plus largement, ainsi que de ses vètements et de ses bijoux, qu'il engagea clandestunement ou vendit avec prudence.

L'enquête faite à la suite de la dispartion de cette fille n'amena aucun résultat! Prevost déclare qu'elle était venue chez lui, le 27 février, et s'était retirée au bout de quelques instants. La bonne renommée dont il jouissait suffisait à écarter de lui tout soupçon, et des idees de suicide, vaguement manifestées par sa victime, accréditèrent l'hypothèse d'une mort volontaire ou peut-être accidentelle.

Poursuivi par le souvenir épouvantable de sou premier crime, il était devanu taci

Poursuivi par le souvenir épouvantable de son premier crime, il était devenu taci-turne et semblait agité par des idées im-portunes. Plusieurs lemm's qu'il a fréquen-tées à cette époque se sont montrées frap-pées de son air sombre et inquiet. La pré-réditation d'un accord associate sont in ditation d'un second assassinat avait dans ses préoccupations, une part non moins égale à celle des remords qu'avait pu

moins égale à celle des remords qu'avait pu lui laisser le premier. Sa pensée s'arrêtait, cette fois, sur les facilités qu'il trouverait à attirer chez lui un courtier en bijouterie, à l'assassiner et a le voler, puis à faire disparaltre les traces de son crime.

Prévost choisit pour victime un courtier en bijouterie du nom de Lenoble, marié et père de famille, intéressé dans la maison d'un sieur Secrétin, qui, au moment de partir en voyage, lui avait confié pour les placer des bijoux d'une valeur totale de plus de 6,000 fr.

L'accusé lui avait donné rendez-vous chez lui, rue Riquet, 78, pour le 10 septembre, et, afin de se trouver libre ce jour-là, avait changé de tour de garde avec son collègue Forest. Venu une première fois, vers onze heures du matin, alors que Prévost était allé déjeuner, le sieur Lenoble revint une heure après et se mit à étaler ses bijoux sur le lit.

L'accusé se montra disposéà acheter une presente par la comment de production de la contra disposéà acheter une presente par la contra disposéà acheter une presente de la contra disposée acheter une presente de la contra disposée acheter une production de la contra disposée acheter une production de la contra d L'accusé se montra disposé à acheter une

chaîne ave: médaillon, du prix de 240 fr. puis, profitant du moment où le courtier occupé à libeller les billets qu'il devait siguer, se trouvait assis devant une table le frappa à la tête, par derrière, à l'aide der », et lui fracassa le crane. Le sieur Le-noble s'affaissa sans pousser un cri et Préost, s'acharnant sur sa victime terrassée lui assèra deux nouveaux coups.
Il prit alors le corps et le porta sur le couvercle de sa malle, puis le découpa en près

vercle de sa malle, puis le découpa en près de 80 morceaux, en se servant d'un couperet et d'un couteau qu'il avait eu soin de se procurer à l'avance et en prenant la précaution d'enlever la peau des fragments pour achever de les rendre méconnaissables. Cette horrible dissection dura jusqu'à six heures du soir.

Lorsqu'elle fut terminée, il alla jeter les débris de peau et les intestins dans un fossé près de la poterne des Poissonniers. Quant aux autres morceaux du cadavre, il les emporta daus un panier et alta les jeter dans diverségouts du quartier, renouvelant trois ou quatre fois sa lugubre promenade; la tête seule fut laissée provisoirement à son domicile.

Vers neuf heures trois quarts, il entre

son domicile.

Vers neuf heures trois quarts, il entre dans un débit de boissons du voisiuage et se fit servir à souper; mais on remarqua qu'il mangcait peu et paraissait en proie à une vive préoccupation; il se disait latigué et se plaignait de trouver aux aliments une odeur échaufée.

Rentré chez lui, il lava les carreaux de sa chambre et cacha les instruments du crime, ainsi que les bijoux apportés par le sieur Lenoble, ses vêtements et son porte-monnaie.

Le lendemain, à six heures et demie du matin, il reprenait tranquillement son service, mais il ne tarda pas à être mis en état d'arrestation. Ses allées et venues dans la soirée de la veille avait été remarquées de deux femmes qut, fort intriguées de le voir jeter dans des bouches d'égout et passer avec le pied des objets qu'il promenait autour de lui peur s'assurer qu'il n'était point olservé, s'étaient approchées, dans la rue Dugué, d'un égout dans la bouche était obstruée, et en avaient retiré un os auquel un fragment de chair fratchement coupée était resté attaché. Cet os fut aussitôt re-Le lendemain, à six heures et demie du

members 1